

M. HUMPHRYS: Ceci est exact, il n'y a rien dans ce bill interdisant à qui que ce soit de s'intituler un actuaire.

Le sénateur ROEBUCK: Je vois aussi que vous vous réservez le pouvoir d'établir les règles relatives à l'admission en tant que membre et:

Les statuts administratifs de l'Institut fixent à l'occasion le nombre des membres, les qualités requises et les diverses catégories de ceux-ci, les droits de vote et autres droits attribués à chaque catégorie, les conditions, les circonstances et la manière d'acquérir la qualité de membre de l'Institut ou d'y mettre fin, et, d'une façon générale les conditions, obligations, et privilèges inhérents à la qualité de membre de l'Institut.

Cela signifie que vous ne précisez pas dans le bill les conditions requises pour acquérir la qualité de membre, et quels sont les privilèges que vous réclamez pour vous-mêmes ou quoi que ce soit d'autre. Il vous est loisible d'établir ce qui vous plaît en ce qui concerne la qualité de membre, les privilèges, qualifications et autres. Pensez-vous que cela devrait être dans le bill? Ne devrions-nous pas en savoir davantage sur vos intentions avant de vous donner les pouvoirs que vous demandez.

Le PRÉSIDENT: Il est procédé de cette manière habituellement, sénateur, dans des bills d'intérêt privé.

Le sénateur ROEBUCK: Je ne pense pas que les pouvoirs soient aussi étendus, de quelque façon que ce soit.

Le sénateur McCUTCHEON: Un groupe de personnes se présentant pour être constituées en société, aux fins mentionnées dans le bill. Il n'y a là rien d'inhabituel.

Le sénateur ROEBUCK: Mais lesdites fins ne sont pas mentionnées dans le bill. C'est là le point sur lequel j'insiste.

Le PRÉSIDENT: Consultez l'article 2 du bill.

Le sénateur McCUTCHEON: Elles se présentent ici; mais il n'y a là aucune monopolisation: comme l'a précisé le témoin, toute personne peut s'intituler actuaire, tout autant qu'elle a pu le faire autrefois. Déterminer quels seront les futurs membres entre sûrement dans le cadre des pouvoirs normaux de ce groupe. La qualité de membre initial est déterminée dans l'article auquel vous vous référez.

Le sénateur ROEBUCK: Selon ces pouvoirs indéfinis ou presque, vous établissez qu'il aura les pouvoirs généraux accordés par la loi, à cela vous ajoutez tous les pouvoirs qu'il vous plaît de vous accorder par règlements. Pour couronner le tout vous ajoutez ceci:

Les membres de l'Institut peuvent pour indiquer leur qualité de membre ou catégorie de membre à laquelle ils appartiennent, ajouter à leur nom les abréviations, non contraires à la loi, que peuvent prévoir les statuts administratifs de l'Institut.

Je suppose que les lettres pour lesquelles vous déciderez finalement incluront au moins l'initiale du mot «actuaire».

M. HUMPHRYS: Je le penserais, sénateur.

Le sénateur ROEBUCK: Quand vous aurez pris une décision au sujet des lettres suivant votre nom, cela ne sera-t-il pas exclusif.

M. HUMPHRYS: Non, nous ne l'interpréterions pas ainsi.

Le sénateur ROEBUCK: Vous avez établi dans cette loi que vous aviez le droit de choisir les lettres. Quelles lettres sont utilisées maintenant?

M. HUMPHRYS: L'organisation actuelle n'a aucune désignation particulière de lettres dans ses règlements; mais les autres organisations, établissant les qualifications des actuaires, utilisent des lettres pour désigner la qualité de